

Rapport de la CoGeFi sur le préavis No 16/2018

Demande d'autorisation pour la vente du capital-actions de la Société Télé-Château-d'Oex SA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission gestion-finances, ci-après CoGeFi, composée de Mmes et MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex, Sylviane Clot, Xavier Ecoffey, Yves-Julien Délessert, Maxime Lenoir, Alain Rossier (président) et Valérie Isoz (rapporteur), s'est réunie le mercredi 29 août 2018 en la présence de la Municipalité, M. Eric Grandjean (Syndic), M. Stéphane Henchoz, M. Christian Daenzer, M. François Jaquillard et M. Le Boursier M. Jean-Michel Chapalay pour étudier le préavis mentionné ci-dessus.

Au vu du projet Edelweiss Paradise et de l'engagement de certains citoyens, la commune propose de vendre le capital-actions de TCO SA pour CHF 1.00 symbolique. Ceci permettra aux porteurs du projet une plus grande liberté pour son développement.

Au bilan de TCO SA, la moitié du capital et des réserves était au 31.12.2017 couverte, ce ne fut pas le cas à fin 2016 qui était en perte de capital (art. 725 al. 1 du CO). Le boursier relève que les capitaux propres de TCO SA s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 117'720.00 (nominal CHF 200'000.00), donc la commune fait « un geste » de cet ordre de là. C'est une valeur théorique, concrètement ce sont les actifs (dameuse, etc.) qui sont offerts. La Commune ne peut plus, au vu de ses finances, soutenir TCO SA, mais tient à favoriser par ce geste le développement privé et soutenir l'engouement des citoyens motivés.

Pour information, si la société TCO SA ou sous une autre forme, venait à faire faillite, le démantèlement des installations reviendrait tout de même auprès de la commune.

Dans le cas d'un succès florissant et d'une vente des installations/société à un privé fortuné, une convention avec les repreneurs sera faite devant notaire avec un droit de préemption sur les actifs cédés.

La CoGeFi, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter ce préavis no 16/2018 tel que présenté.

La rapporteur, Valérie Isoz